



VILLE DE  
GENÈVE

LÉGISLATURE 2007-2011  
ARRÊTÉ PR-809 IV  
SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

par 58 oui contre 8 non et 1 abstention

*Article unique.* – Le crédit de 135 000 francs destiné à l'étude du réaménagement de l'île Rousseau, voté par le Conseil municipal le 9 février 2010, est bouclé.

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire:

Jacques Hämmerli

La Présidente:

Frédérique Perler-Isaaz